

au Conseil privé, à propos des dépenses consenties en faveur d'installations et d'équipement, songeant aussi à certaines augmentations de salaire qui sont de la prodigalité pure, j'aimerais connaître exactement le total qu'atteindront les crédits supplémentaires définitifs. D'autres ministères sont obligés de jeter une partie de leur personnel à la rue, mais le bureau du premier ministre est devenu un paradis de collaborateurs grasement rémunérés.

On nous demande de prolonger pour un an cette surtaxe de 3 p. 100. N'oublions pas tous les boniments du Livre blanc sur la fiscalité, qui incorpore cette surtaxe dans un nouvel impôt régulier. Ce ne sera plus une surtaxe. Cette mesure prétendument temporaire, ainsi prolongée, deviendra permanente. Les Canadiens en ont par-dessus la tête des taxes et des surtaxes, car c'est là ce que cette mesure nous propose.

J'aurais cru que le député vis-à-vis, soucieux de notre économie, se seraient souvenus que l'an dernier, le secteur public avait absorbé 37 p. 100 du produit national brut. J'entends par là le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Dans cinq ans, leur part atteindra 41 p. 100 du produit national brut. Je sais de bonne source, à la suite d'études entreprises par des personnes beaucoup plus compétentes que n'importe qui d'entre nous ici à la Chambre, que pour trouver cette augmentation de 4 p. 100 dans la part du produit national brut absorbée par le secteur public, il faudra en réserver 45 p. 100.

C'est effarant. Sans même parler des facteurs inflationnistes, dans cinq ans, le secteur public retiendra 45c. sur chaque dollar supplémentaire de service ou de marchandises produits au Canada. Est-ce là un stimulant pour l'économie canadienne? Si le Livre blanc est totalement dépourvu de tout stimulant, c'est qu'il contient des théories semblables à celles qui inspirent le principe de ce bill et cherche à perpétuer la surtaxe.

Je n'hésite donc nullement à m'opposer à cette mesure. Je propose:

Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

Le bill C-139 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.

● (4.50 p.m.)

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, à mon avis, le bill C-139, dont l'objet est de prolonger pour une autre année l'application de la surtaxe de 3 p. 100, démontre l'impuissance et la stérilité du gouvernement à l'égard des affaires économiques et de la ges-

tion de l'économie du pays. A mon avis, c'est la meilleure preuve de l'incapacité et de l'impuissance du gouvernement lorsqu'il s'agit d'administrer les finances publiques et les affaires économiques du pays.

Ce projet de loi a été prévu pour la première fois dans le discours du budget du 3 juin. A cette époque, le ministre des Finances (M. Benson) a dit clairement que la prolongation de l'application de la taxe de 3 p. 100 n'avait pas pour objet d'apporter des recettes mais de stabiliser l'économie. Il a déclaré, ainsi qu'on peut le lire à la page 9417 du hansard du 3 juin:

D'autre part, on comprendra sûrement qu'il nous faut aujourd'hui... prolonger l'application (des surtaxes) pour aider à stabiliser l'économie et non pas pour augmenter nos recettes.

Le gouvernement n'a pas présenté ce bill à la Chambre parce qu'il a décidé de débattre plutôt le Règlement. La situation a évolué, car six mois se sont écoulés depuis qu'il a proposé cette mesure pour la première fois. En juin dernier, l'exposé budgétaire du ministre des Finances mentionnait plusieurs facteurs qui ont amené le gouvernement à prolonger la surtaxe. A son avis l'économie était particulièrement solide; en foi de quoi les prix continuaient à monter au Canada et les pressions internationales à se faire fortement sentir. Ces conditions n'existent plus. Le produit national brut augmente plus lentement, la consommation se ralentit, le chômage se répand et la campagne anti-inflationniste du gouvernement est un fiasco colossal.

Le taux de chômage se situe maintenant, compte tenu des variations saisonnières, à 5 p. 100 seulement et il atteindra probablement 7 ou 8 p. 100 avant le printemps. Les prix continuent à monter de presque 4½ p. 100 par an. Pour l'exercice financier 1969-1970, l'excédent budgétaire du gouvernement s'élevait à près de \$850 millions à la fin d'octobre. En outre, le maintien de cette taxe n'est que la perpétuation et l'extension d'un régime fiscal injuste. Le Livre blanc sur la réforme fiscale a reconnu cette injustice. C'est à présent qu'il faut entamer la réforme fiscale et non pas plus tard, à une date indéterminée.

L'intention du gouvernement d'étendre et de maintenir le régime fiscal actuel et son refus d'introduire certains des avantages de ses propositions fiscales ne sont pas de bon augure. La réticence du gouvernement prouve qu'il est résigné à d'autres sabotages des recommandations du Livre blanc. Il ne peut qu'en résulter de nouvelles charges pour les contribuables du palier moyen ou inférieur.

Il y a encore une autre raison qui pousse le gouvernement à prolonger la surtaxe en 1970. Le député d'York-Sud (M. Lewis), quand il a